

INSCRIPTION

- Qu'est-ce qui se passera si l'enfant n'a pas de place dans le groupe choisi? Vous pouvez choisir d'autres groupes provisoires, en sélectionnant d'autres groupes dans le 2^{ème} choix, dans le 3^{ème} choix... De cette manière, s'il n'y avait pas de place dans l'un des groupes, nous attribuerions automatiquement le groupe suivant de votre choix et nous préviendrions les parents/tuteurs afin que l'attribution soit définitive.
- Au moment de l'inscription, qui a la priorité? Lorsque vous remplirez les formulaires, vous ferez une inscription provisoire et ensuite, c'est l'ordre de paiement qui donnera la priorité.
- L'inscription par groupes est-elle possible? Pour assurer que différents enfants seront dans le même groupe, vous devez remplir l'inscription individuelle et, ensuite, à travers un mail, vous devrez nous indiquer quels sont les enfants que vous voulez grouper.
- Quels documents je dois présenter/envoyer au moment de réaliser l'inscription d'un enfant ?
– Une photocopie de la carte de santé. – L'autorisation pour les photographies. – L'autorisation pour voyager en voiture. – La fiche des allergies ou des intolérances. La fiche des médicaments à prendre.
- Une fois l'inscription et le paiement réalisés, qu'est-ce qui se passe si mon fils ne peut pas assister ? Si vous prévenez 20 jours à l'avance, on vous remboursera le 100% de la quantité payée. Si vous prévenez dans ces 20 jours qui précèdent le début du camp, on vous remboursera le 80% de la quantité payée. Une fois le camp commencé, aucun remboursement ne sera effectué.
- Si l'enfant doit prendre des médicaments pendant la période de durée du camp, comment il faudrait gérer cette situation? Tel que nous avons mentionné préalablement, le parent/tuteur devra remplir la fiche des médicaments et il devra spécifier au directeur du camp les doses et les horaires pour la prise des médicaments. De même, il devra donner les médicaments au directeur du camp le premier jour.
- Qu'est-ce qu'il faudrait faire si l'enfant tombe malade pendant le camp? Tout d'abord, il sera emmené chez le médecin et nous appellerons les parents ou les tuteurs pour qu'ils soient au courant. Si le médecin nous conseille de prendre un médicament, nous appellerons les parents ou les tuteurs pour les mettre au courant de la situation et, s'ils nous donnent leur autorisation, nous suivrons les conseils du médecin.

